



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

## DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR DE GRAND CORMORAN

### CAMPAGNES 2014/2015 – 2015/2016

#### **A REMPLIR EN INTEGRALITE, LISIBLEMENT ET EN LETTRES CAPITALES**

*Référence : arrêté préfectoral n° 2013200-0008 du 19 juillet 2013 portant autorisation de destruction par tir de grands cormorans (*phalacrocorax carbo sinensis*) pour les campagnes de tirs 2013/2014 – 2014/2015 – 2015/2016.*

Je soussigné(e), .....

Demeurant, .....

.....

Tél. (obligatoire) : .....

Adresse mail (conseillée) : .....

*Exploitant piscicole sur la (les) communes(s) ci-dessous désignée(s),*

*Vu les prédatons occasionnées par le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*), sollicite la délivrance d'une autorisation de destruction par tir du Grand Cormoran*

Période demandée :  jusqu'au 28 février (cas général)

jusqu'au 30 avril (en cas de vidange ou d'alevinage)

jusqu'au 30 juin (en cas de signature du protocole d'accord en faveur de la préservation de la biodiversité) \*

*\* Pour bénéficier de l'autorisation de tir jusqu'au 30 juin, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 2013200-0008 du 19 juillet 2013, joindre impérativement un exemplaire signé du protocole d'accord en faveur de la préservation de la biodiversité*

